



**ARRETE DU MAIRE**  
**PORTANT**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**N° 66.2024**

**Le Maire de DEYVILLERS,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2211-1 à L. 2213-4,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande formulée par l'entreprise « REMY BOIS » de HADOL devant effectuer des travaux d'abattage et de débardage en parcelle 27,

Considérant que l'intervention aura lieu du mercredi 11 décembre à 18h00 jusqu'au vendredi 13 décembre à 18h00 rue Schweitzer, il est nécessaire de réglementer la circulation.

**ARRETE**

Article 1 : A partir de 18 h 00 le mercredi 11 décembre jusqu'à la fin des travaux prévue le vendredi 13 décembre 2024 à 18 h 00 le stationnement sera interdit des deux côtés dans le bas de la rue Schweitzer – secteur salon de coiffure.

Article 2 : La circulation sera modifiée comme suit :

- La chaussée sera rétrécie sur une voie à proximité des travaux sur la RD 420.
- Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux.
- La vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la commune.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Le demandeur
- A la Gendarmerie
- Aux sapeurs-pompiers

Fait à DEYVILLERS, le 10/12/2024.

Le Maire,

**Bruno CHEVRIER**



